

**BILAN DES VISITES DE SITES  
FS-SSCT CENTRALE 2023**

**FS SSCT centrale du 7 mai 2024**

## CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'article 64 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics précise les modalités relatives à l'organisation des visites de sites relevant de la FS-SSCT:

« Les membres de la formation spécialisée procèdent à intervalles réguliers, à la visite des services relevant de leur champ de compétence. Une délibération de la formation spécialisée fixe l'objet, le secteur géographique de la visite et la composition de la délégation chargée de cette visite. Cette délégation comporte le président de la formation spécialisée ou son représentant et des représentants du personnel, membres de la formation.

Elle peut être assistée d'un médecin du service de médecine préventive ou son représentant au sein de l'équipe pluridisciplinaire, de l'agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité et de l'assistant ou du conseiller de prévention. Les missions accomplies dans le cadre du présent article donnent lieu à un rapport présenté à la formation spécialisée.

La délégation de la formation spécialisée peut réaliser cette visite sur le lieu d'exercice des fonctions en télétravail. Dans le cas où l'agent exerce ses fonctions en télétravail à son domicile l'accès au domicile du télétravailleur est subordonné à l'accord de l'intéressé, dûment recueilli par écrit ».

## R A P P E L

**Il a été convenu que les visites au sein des sites accueillant les agents de plusieurs directions rentrent dans le champ de compétences de la FS-SSCT centrale.**

**Une délibération a été votée (favorable) à la séance du 11 juillet 2023.**

**La délégation de visite est constituée comme suit:**

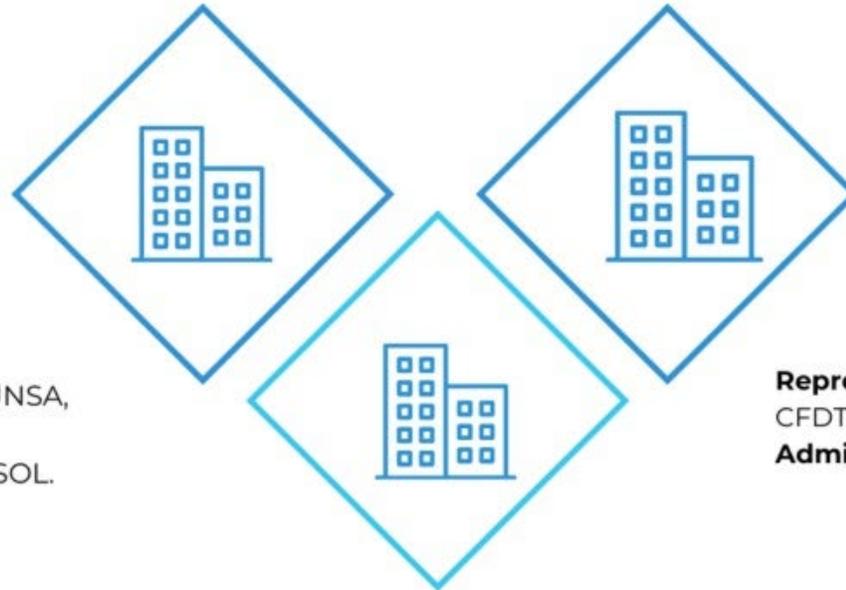
- ❖ Jusqu'à 15 représentants des personnels selon leur représentativité au sein de la FS SSCT centrale ;
- ❖ 1 représentant de la DILT (pouvant être accompagné par 1 représentant de la DCPA si besoin) ;
- ❖ Des représentants des directions concernées selon le site concerné ;
- ❖ Des membres de droit: 1 CPRP de la DRH, 1 représentant du SMP et 1 représentant de la MISST.

## VISITES RÉALISÉES

### MAZAS

94-96 QUAI DE LA RAPÉE  
75570 PARIS 12 CEDEX 12  
19 SEPTEMBRE 2023

**Représentants du personnel** : CGT, UNSA,  
CFTC, FO.  
**Administration** : DRH, DCPA, DILT, DSOL.



### BEDIER EST

6-8 AVENUE DE LA PORTE  
D'IVRY 75013 PARIS  
7 NOVEMBRE 2023

**Représentants du personnel** : CGT, UNSA,  
CFDT, UCP, CFTC, FO.  
**Administration** : DRH, DCPA, DILT, DFA, DVD.

### BEDIER OUEST

7 AVENUE DE LA PORTE D'IVRY 75013 PARIS  
13 DECEMBRE 2023

**Représentants du personnel** : CGT,  
CFDT, UNSA, SUPAP-FSU, CFTC.  
**Administration** : DRH, DILT,

## MAZAS

94-96 Quai de la Rapée, 75570 Paris 12 Cedex 12

LES DEMANDES ONT PORTÉ SUR LES THÉMATIQUES SUIVANTES :	LES RÉPONSES APPORTÉES :
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité de l'eau</li> <li>- Ambiance lumineuse</li> <li>- Revêtement de sol</li> <li>- Risque d'intrusions</li> <li>- Signalements de bons du registre SST (non suivis)</li> <li>- Matériels défectueux (store électrique)</li> <li>- Défaut de communication aux occupants lors d'interventions d'entreprises extérieures.</li> <li>- Procédure de nettoyage (grilles, bouches d'aération et des conduits.</li> <li>- Sonde CO2.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les problèmes de coupures d'eau récurrentes ont été résolus.</li> <li>• Une intervention du MMT a permis de remettre en état les dysfonctionnements dès le lendemain de la visite quant à la lumière des toilettes du 3eme étage.</li> <li>• La moquette est remplacée en fonction des travaux et est aspirée et shampounée régulièrement.</li> <li>• Le bâtiment bénéficie d'un agent de sureté à l'entrée Quai de la rapée, (marché DPMP) de 9H à 17H30 et d'un accueil qui filtre les entrées dans un deuxième temps afin d'éviter les intrusions au sein des bâtiments.</li> <li>• La majorité des bons est scannée et traitée. Engagement de présenter un bilan du registre SST, des bons de signalement et de leur suivi, en comité d'exploitation du bâtiment.</li> <li>• Rénovation cours quant aux stores défectueux</li> <li>• Existence d'un process de communication en amont auprès des agents lors d'interventions d'entreprises extérieures sauf cas d'extrême urgence.</li> <li>• Le changement des filtres sur les Centrales de Traitement d'Air et au niveau des terminaux de ventilation est réalisé périodiquement selon le type de filtres. Les grilles et bouches de soufflage sont nettoyées dans le cadre du contrat de maintenance.</li> <li>• La conception initiale du système n'intègre pas de sonde Co2, les réglages sont basés sur l'usage.</li> </ul>

## BEDIER EST

6-8 Avenue de la Porte d'Ivry 75013 PARIS

LES DEMANDES ONT PORTÉ SUR LES THÉMATIQUES SUIVANTES :	LES RÉPONSES APPORTÉES :
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécurité incendie</li> <li>• Risques d'intrusions</li> <li>• Equipement des salles de réunion (avec du matériel de visioconférence)</li> <li>• Infiltrations d'eau (en cas de pluie liées à un défaut du bâtiment).</li> <li>• Maintenance des ascenseurs.</li> <li>• Régulation de la température au sein du bâtiment.</li> <li>• Gestion de présence le plateau de la mission vélo (DVD).</li> <li>• Transmission de chaleur au sein du local des agents d'entretiens et disposition de points d'eaux pour ces agents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des extincteurs adaptés aux matériaux utilisés sont sur le site et en quantité supérieure à la quantité légale exigée.</li> <li>• La porte du parking va être renforcée et sécurisée et une deuxième porte va être ajoutée pour créer un second palier, des barrières de remplacement ont été commandées afin d'éviter tous problèmes d'intrusions au sein du bâtiment.</li> <li>• Sur Bédier Est, certaines salles de réunion sont équipées de matériels de visioconférences et d'autres sont en cours d'équipement. La DILT indique que ce sujet se traite en collaboration avec la DSIN.</li> <li>• Un recours est en cours entre la Ville de Paris et le promoteur pour ce défaut de construction existant depuis la livraison du bâtiment de Bédier EST. Un système de gouttières a été mis en place au sein du bureau afin d'éviter les fuites en cas de pluie.</li> <li>• Le mainteneur intervient rapidement en cas de panne d'ascenseur (2H) ou de blocage de la cabine avec des agents à l'intérieur (30 min).</li> <li>• La régulation de la température n'est pas difficile au sein du bâtiment de Bédier EST. Peu de signalements à ce sujet.</li> <li>• 22 agents sont présents sur le plateau mais une partie est en télétravail et/ou sur des visites terrain. Tous les agents doivent être présents un jour dans la semaine.</li> <li>• Le chauffage est bien fonctionnel et pourra être adapté selon les besoins des agents. Un point d'eau est à disposition dans l'espace des sanitaires réservé aux agents de ménage.</li> </ul>

## **BEDIER OUEST**

7 AVENUE DE LA PORTE D'IVRY 75013 PARIS

<b>LES DEMANDES ONT PORTÉ SUR LES THÉMATIQUES SUIVANTES :</b>	<b>LES RÉPONSES APPORTÉES :</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Problèmes d'infiltrations.</li><li>• Taille des salles de formation</li><li>• Accès à l'ascenseur.</li><li>• Rangements des objets stockés entre les bibliothèques au sein des archives DCPA.</li><li>• Délai des interventions techniques.</li><li>• Nuisances olfactives.</li><li>• Fréquence de nettoyage des vitres.</li><li>• Formations des agents quant aux risques incendie.</li><li>• Régulation de la température au sein du bâtiment.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Des travaux sont en cours quant aux problèmes d'infiltrations et un recours est également en cours pour le plafond détériorée au RDC.</li><li>• Il y a plusieurs salles de formation et qui peuvent donc accueillir le nombre adéquat de personnes en fonction du nombre d'inscrits.</li><li>• L'accès à l'ascenseur se fait uniquement par badge pour assurer la sécurité du bâtiment.</li><li>• Les objets stockés au sein des archives DCPA seront enlevés afin de faciliter les passages et de permettre un accès à l'extincteur.</li><li>• Des réunions hebdomadaires sont organisées avec le mainteneur pour le suivi des demandes de devis et de la réalisation des travaux.</li><li>• La cafétéria n'a jamais causée de nuisances olfactives au sein des bureaux.</li><li>• Le nettoyage des vitres du bâtiment se fait une fois par mois.</li><li>• Une formation de 2h est proposée au agents sur le risque incendie</li><li>• Peu de signalements au sujet de la régularisation de la température au sein du bâtiment. Les agents ont la possibilité de régler eux même la température des pièces</li></ul>

# Programme des visites de sites 2024

